



Montreuil le 28/11/2024

GROUPE DE TRAVAIL PARCOURS DE FORMATION DU 28 NOVEMBRE 2024

Nous ne pouvons commencer cette réunion sans rappeler notre opposition aux mesures annoncées par le gouvernement Barnier qui a décidé d'aggraver encore les pertes subies par les personnels de la fonction publique.

Ainsi, en cas d'arrêt maladie le délai de carence serait porté à 3 jours et la prise en charge par l'employeur public du traitement des 3 premiers mois de maladie ordinaire serait abaissé de 10 %.

Ce gouvernement ne revalorisera pas non plus la valeur du point d'indice en 2025 et a décidé de geler les mesures de Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat.

Enfin, comme si cela ne suffisait pas ce sont près de 730 postes qui seront supprimés à la DGFiP au 1^{er} janvier 2025.

Et la DGFiP en est encore à se demander les causes du manque d'attractivité des concours DGFiP.

C'est dans ce contexte de régressions sociales pour les fonctionnaires que nous sommes conviés, ce jour, à un groupe de travail sur les parcours de formation.

Le but de cette réunion est de présenter aux représentants des personnels les travaux concernant la mise en œuvre des parcours de développement ou de maintien en compétence des agents.

Cette réflexion menée sur les parcours de formation serait, selon vous, la combinaison de plusieurs facteurs :

- ➡ Les départs en retraite massifs qui induiraient des opérations de transfert et de renouvellement des compétences ;
- ➡ Les lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité qui demandent aux directions du ministère d'élaborer un schéma stratégique directionnel d'évolution des métiers ou de certains secteurs prioritaires ;
- ➡ Les métiers évoluent sous l'effet de la mise en place de grands projets prenant appui sur de nouveaux outils métier et sur l'intelligence artificielle. C'est le cas, par exemple, des métiers de géomètres avec les grands projets Foncier innovant et GMBI.

GMBI parlons en : Depuis plusieurs jours, tous les accueils et les SIP sont assaillis par des contribuables ayant reçu des taxes (Taxes sur les locaux vacants, TH secondaires) émises à tort. C'est la deuxième année consécutive que les collègues subissent les dysfonctionnements de l'outil! GMBI ne fonctionne pas la DG doit revoir sa copie ! Grands projets résultats catastrophiques !!

Pour en venir au sujet de cette réunion, aujourd'hui si nous nous retrouvons dans une situation où les savoir ont du mal à se transmettre, les causes en sont connues :

- ➡ Une GPEC orientée uniquement sur les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui induisent des milliers de vacances d'emplois qui désorganisent les services et obligent les agents à parer au plus pressé. Ces restrictions budgétaires, cette pénurie de personnel organisée entraînent d'incessants changements de process de travail qui aboutissent dans la plupart des cas à une industrialisation des tâches et à une perte de connaissances métiers.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr • 01.55.82.80.80
• Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt_fnpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) F : @cgt_fnpub (CGT Finances Publiques)

- 👉 Une formation initiale raccourcie pour les cadres A et B y compris ceux de la sphère informatique et cadastrale.

Cette scolarité dite renouvelée augmenté du 4+1 a entraîné : Une baisse importante dans le niveau d'acquisition du stagiaire ; Une charge supplémentaire de travail à la fois pour le stagiaire et l'enseignant ; Une désorganisation dans le déroulement de la scolarité en établissement. Une perte de sens de la formation initiale.

- 👉 Une formation continue en difficultés face à un portefeuille de formation qui ne cesse de croître après chaque Plan National de Formation (PNF), les chargés d'enseignement du CFP rédigent encore et toujours. Près d'un millier de formations au portefeuille. Ils créent, ils refondent, ils actualisent... Pour le portefeuille existant, pour le nouveau PNF, pour la formation initiale. Tout ce temps passé, c'est du temps qu'ils n'ont plus pour animer. Des formateurs qui ne forment plus, ce sont des rédacteurs qui se déconnectent chaque jour un peu plus des réalités du terrain, connectés chaque jour un peu plus longtemps seuls devant leur écran.

Alors que reste-t-il à la FC ? La bonne volonté, l'abnégation, les heures interminables passées à écopper le bateau FC qui prend l'eau et puis l'épuisement, le découragement, le sentiment d'abandon.

Quant à l'offre de formation, elle se fait de manière croissante en e-formation : parmi les 20 actions les plus suivies en 2022, 15 se sont déroulées en e-formation. Elle représentait en 2022 52,7 % des stagiaires en formation continue.

Lors du dernier GT formation ministériel, les documents pointaient le mécontentement des collègues sur la E-formation, le manque d'interactivité, de collectif, de temps dédié, l'isolement.

Bref la formation en présentiel doit être la règle et la E-formation l'exception. Et encore, dans ce cadre peut-on parler de formation ? Souvent les E-formation s'apparente davantage à des auto-test qu'à de réelles formations ou la stagiaire acquière des savoirs faire et savoirs être.

Pour la CGT Finances Publiques, il est temps de revoir en profondeur la formation initiale des agents des Finances Publiques. Si avant la fusion DGI/CP les formations initiales des agents de catégorie A et B pouvaient avoir du sens dans chacun des 2 réseaux ; aujourd'hui, l'agglomération des enseignements issus de la DGI et de la CP dispensés au cours d'une formation initiale largement raccourci à perdu en qualité et ne fait plus sens.

Le moment est venu de penser la formation initiale des agents des finances publiques comme une formation qualifiante permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. **Pour la CGT Finances Publiques**, seule une formation initiale longue alternant périodes d'enseignements théoriques et mise en pratique dans les services peut répondre à ce double objectif.

Pour la CGT finances publiques, l'administration doit mettre les moyens à hauteur des enjeux concernant la formation continue. Le catalogue des formations proposées doit être en adéquation avec les besoins des services et agents. Tous les agents doivent pouvoir se former sans entrave ni empêchement pour nécessité de service ou surcharge de travail.

Les centres de formation continue doivent exister au plus près des agents. Tous les frais doivent être entièrement compensés par l'administration. Les formations doivent être organisées avec des délais de route suffisants, y compris afin d'éviter l'empiètement sur les week-ends.